

J'Y VOIS CLAIR

ELODIE BLOGIE

La pauvreté est-elle sous-estimée en Belgique ?

Le seuil de pauvreté pour une personne seule ne serait pas de 1.095 euros par mois, tel qu'établi pour l'instant en Belgique, mais bien de 1.200 euros. Ce qui augmenterait le pourcentage de la population en situation de précarité.

L'Institut pour un développement durable et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté estiment que les chiffres de la pauvreté en Belgique sont sous-estimés.

Comment mesure-t-on la pauvreté ? L'indicateur qui sert de référence aujourd'hui en Belgique, comme en Europe, est le seuil de pauvreté. Ce seuil est situé à 60 % du revenu médian. Pour rappel, il ne s'agit pas du revenu moyen, mais du revenu qui se situe entre le plus petit revenu et le plus haut salaire. Une personne qui vit avec moins de 60 % du revenu médian est considérée comme en situation de précarité. En Belgique, ce seuil est donc de 1.095 euros par mois pour une personne seule, de 1.628 euros pour un couple et de 2.279 euros pour une famille de deux adultes et deux enfants. Le taux de pauvreté belge est estimé à 15,5 %.

Pourquoi le seuil de pauvreté serait-il sous-évalué ? Pour calculer le revenu médian, et donc le seuil de pauvreté, il s'agit de

prendre en compte toutes les ressources financières d'un ménage. C'est l'enquête Silc qui donne ces chiffres, une étude annuelle qui interroge les « revenus et les conditions de vie » de 5.000 personnes en Belgique. Or, l'étude de Philippe Defeyt, pour l'Institut pour un développement durable, démontre une différence moyenne de 2.500 euros par mois et par habitant entre les chiffres de la comptabilité nationale et les chiffres de l'enquête Silc. Pourquoi ? « Les gens sous-

déclarent les revenus de la propriété, à savoir les dividendes, les intérêts et les loyers, explique l'économiste. Ils ne déclarent ainsi que 11 % des revenus qu'ils perçoivent de la propriété ! » Tenant compte de cette différence, l'économiste estime que le seuil probable de pauvreté aujourd'hui en Belgique avoisinerait plutôt 1.200 euros par mois. Pour combien de ménages en plus ? Philippe Defeyt préfère ne pas donner de chiffres : « Ce qui est certain, c'est que le taux global de pauvreté serait revu à la hausse, mais diminué pour les 65 ans et plus. »

Anne-Catherine Guio plaide pour retenir des indicateurs complémentaires

Comment mieux mesurer la pauvreté ? Le réseau et l'Institut pour un développement durable ne plaident pas pour qu'on se passe de cet indicateur, mais pour qu'on se donne les moyens de le calculer plus fidèlement. Anne-Catherine Guio, chercheuse sur les indicateurs de précarité au niveau européen, plaide aussi pour une prise en compte d'indicateurs de précarité complémentaires. On parle par exemple du taux de « déprivation matérielle », qui mesure à quel point le manque de ressources affecte les conditions de vie d'un ménage : l'impossibilité de payer une facture d'énergie, de se chauffer, de partir une semaine par an en vacances, etc. A noter que le plan wallon de lutte contre la pauvreté a considéré cet indicateur pour la première fois.